

---

## FRA-2032

---

**Activité synthèse SH-1**  
**COMPRÉHENSION EN LECTURE**  
Dominante informative

### Questionnaire

Nom de l'adulte	
/100	Points /50

# Texte

Espace réservé pour les  
annotations

## Motoneiges bannies du Parc linéaire des Laurentides Enfin le calme, disent les résidants

- 1 MONT-TREMBLANT – Hier matin, Suzanne Bernardin a enfilé ses raquettes pour aller faire sa balade quotidienne sur la piste du P'tit Train du Nord, située à quelques mètres de chez elle. Un rituel qu'elle avait abandonné depuis plusieurs années tant les motoneigistes étaient nombreux à circuler sur l'étroite bande de neige.
- 2 Les choses ont changé mardi dernier. La Cour supérieure du Québec a rendu un jugement historique en interdisant la circulation des motoneiges sur un tronçon de 38 km entre Saint-Faustin – Lac-Carré et Labelle. La décision oblige aussi la MRC des Laurentides et le gouvernement du Québec à verser environ 10 000 \$ en dédommagement à chacune des 600 familles qui vivaient à moins de 100 mètres de la piste pour les désagréments subis depuis 1997. Qui sait si les choses vont en rester là.
- 3 Les associations de motoneigistes et plusieurs commerçants de la région sont en furie, arguant des pertes financières à venir de 100 millions de dollars. Mais les citoyens qui vivent en bordure de la piste, eux, exultent. Et n'hésitent pas à crier victoire haut et fort, après une âpre bataille juridique de plus de six ans – et de nombreuses nuits sans sommeil.
- 4 « Pendant l'hiver 2000-2001, mon épouse a dormi cinq nuits complètes », racontait hier Normand Lacroix, qui dirige la coalition pour la protection de l'environnement du Parc Linéaire le P'tit train du Nord. De sa maison, située à 18 m de la piste, il dit avoir vu passer 158 motoneiges... en une heure ! Règle générale, entre 100 à 700 engins empruntaient la piste chaque jour.
- 5 « On a déjà calculé des niveaux de 93 décibels, ajoute M. Lacroix. Le ministère de l'Environnement considère un niveau de 45 décibels comme raisonnable... Aussi, certaines journées, on voyait carrément une couche de fumée bleue flotter dans la cour. »

### Estimation contestée

- 6 Plusieurs des citoyens qui seront dédommagés – à moins que la MRC et le gouvernement interjettent appel et gagnent – remettent sérieusement en question le montant de 100 millions en retombées économiques de la motoneige avancé jeudi par l'Association touristique des Laurentides (ATL).
- 7 Pascale Tremblay, responsable du dossier de la motoneige à l'ATL, assure qu'il s'agit d'une estimation très réaliste. Des groupes importants de touristes ont déjà annulé leurs réservations pour cet hiver, et des mises à pied ont déjà eu lieu dans des commerces de la région. Et ce n'est qu'un début, avertit Mme Tremblay.

- 8 « On comprend la plainte de ces gens, mais en même temps, c'est une grosse partie de notre industrie régionale qui s'effrite, dit-elle. On n'a pas fini de voir les retombées négatives de ce jugement. D'autres regroupements pourraient porter plainte ailleurs au Québec. »
- 9 Normand Lacroix confirme. Depuis l'annonce de la décision mardi, le porte-parole des résidants a reçu des dizaines d'appels d'un peu partout au Canada. « Les gens ont appelé pour savoir si le jugement était applicable chez eux. C'est une jurisprudence incroyable. »
- 10 Jusqu'à maintenant, les motoneigistes ont respecté l'interdiction imposée par la Cour. Hier, on ne pouvait voir aucune trace de chenilles dans la couche de neige qui recouvrait le sol, somme toute peu épaisse. Le calme régnait. Plus tôt cette semaine, des employés de la MRC ont installé des barrières aux entrées de la piste pour s'assurer qu'il en demeure ainsi.
- 11 D'ici à ce que la saison de motoneige démarre pleinement, – du moins là où sa pratique est encore autorisée – la police de Mont-Tremblant, épaulée par la Sûreté du Québec, gardera l'œil ouvert pour s'assurer que l'interdiction est bien respectée. « On ne sera pas drastiques, on va y aller en douceur au début », a cependant assuré le chef de police Pierre Bernaquez. Cette fin de semaine, il craignait plutôt les manifestations de motoneigistes mécontents. Espérons que la situation ne s'envenimera pas avec les premières chutes de neige importantes...

Adaptation d'un article de Maxime Bergeron, paru le 5 décembre 2004, dans le cahier *Actualités de la Presse*, p. 3

# Motoneige

1. a) Quel est le sujet de cet article ?

---

**/1 pt**

b) Quelle était l'intention de l'auteur lorsqu'il a rédigé ce reportage ?

---

---

**/2 pts**

2. Donnez deux caractéristiques des lecteurs de ce texte en tenant compte du sujet traité et du journal dans lequel il a été publié.

---

---

**/4 pts**

3. Précisez les éléments d'information présents dans l'introduction au 2<sup>e</sup> paragraphe.

a) De quoi est-il question dans ce texte ?

---

---

**/4 pts**

b) Où cela se passe-t-il ?

---

**/4pts**

c) À quel mois le jugement a-t-il été rendu?

---

**/4 pts**

4. La pollution dont il est question dans le texte provient de deux sources. Nommez-les.

---

---

**/4 pts**

5. Dites, dans vos mots, comment la police de Mont-Tremblant, appuyée par la Sûreté du Québec, compte-t-elle faire respecter le règlement?

---

---

**/4 pts**

6. Plusieurs affirment que le nouveau jugement va occasionner des pertes financières de 100 millions de dollars dans la région. En vous basant sur le texte, donnez, dans vos mots, deux exemples de pertes financières possibles.

---

---

**/4 pts**

7. Parmi toutes les informations données dans cet article, laquelle a particulièrement retenu votre attention ? Expliquez pourquoi.

---

---

---

---

**/4 pts**

8. Pour chacun des énoncés suivants, dites, en cochant la colonne appropriée, s'il est de l'ordre du fait (F) ou de l'opinion (O) et justifiez votre réponse.

Énoncés	F	O
<p>A. « La décision oblige aussi la MRC des Laurentides à verser environ 10 000 \$ [...] » (paragr. 2). Justification :</p> <hr/> <hr/>		
<p>B. « Espérons que la situation ne s'envenimera pas [...] » (paragr. 11). Justification :</p> <hr/> <hr/>		
<p>C. « [...] il dit avoir déjà vu passer 158 motoneiges... en une heure ! » (paragr. 4)</p> <hr/> <hr/>		
<p>D. « Hier, on ne pouvait voir aucune trace de chenilles dans la couche de neige qui recouvrait le sol, somme toute peu épaisse. » (paragr. 10).</p> <hr/> <hr/>		

**/4 pts**

9. Quel groupe de mots du paragraphe 8 fait référence à l'extrait suivant du paragraphe 7 : « Des groupes importants de touristes ont déjà annulé leurs réservations pour cet hiver, et des mises à pied ont déjà eu lieu dans des commerces de la région. » ?

**/4 pts**

10. Relevez, dans le 3<sup>e</sup> paragraphe, le marqueur de relation qui établit un rapport d'opposition entre deux phrases.

---

**/4pts**

11. Selon le cas, présentez deux idées secondaires qui précisent chaque idée principale ou présentez l'idée principale développée par les deux idées secondaires.

Idées principales	Idées secondaires
- Pascale Tremblay assure que le montant de 100 millions en retombées économiques est réaliste (paragr. 7).	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	- Depuis le jugement, il a reçu des dizaines d'appels d'un peu partout (paragr. 9). - Les gens ont appelé pour savoir si le jugement était applicable chez eux (paragr. 9).
- Les motoneigistes ont jusqu'à maintenant respecté l'interdiction imposée par la Cour (paragr. 10).	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

**/12 pts**

12. a) Dans le paragraphe 2, le mot *Cour* s'écrit avec une majuscule, alors que le mot *cour* est utilisé avec une minuscule au paragraphe 5. Expliquez la règle qui régit l'emploi de la majuscule dans ces deux cas.

---



---



---



---

**/4 pts**

b) Expliquez la règle qui prescrit l'usage du m dans les mots *nombreux* (paragr. 1) et *employés* (paragr. 10).

---

**/4 pts**

13. Selon le contexte, expliquez le sens des mots soulignés dans les extraits suivants :

a) « Hier, on ne pouvait voir aucune trace de chenilles [...]. » (paragr. 10).

---

---

/3 pts

b) « [...] c'est une grosse partie de notre industrie régionale qui s'effrite, [...]. » (paragr. 8)

---

---

/3 pts

14. Dans le tableau ci-dessous, donnez le préfixe du mot, sa signification et le sens du mot en contexte.

Mot	Préfixe	Sens du préfixe	Sens du mot en contexte
Désagrément (paragraphe 2)	<hr/>	<hr/>	<hr/> <hr/>

/4 pts

15. En vous référant à la règle d'accord qui le régit, expliquez ce que le genre et le nombre du mot souligné dans l'extrait ci-dessous nous fait comprendre sur le sens de la phrase.

« [...] un niveau de 45 décibels comme raisonnable. » (paragr. 5)

---

---

/3 pts

16. Justifiez l'emploi des virgules dans l'extrait suivant :

« Pascale Tremblay, responsable du dossier de la motoneige à l'ATL, assure qu'il s'agit d'une estimation très réaliste. »

---

---

/3 pts



17. Relevez dans le 2<sup>e</sup> paragraphe, deux phrases qui montrent l'objectivité de l'auteur.

---

---

---

---

**/4 pts**

*Respect des règles du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses.*

**/5 pts**

**Total :**

**/100 pts**